



ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE VENDREDI 23 AVRIL 2021 SAMEDI 1ER MAI 2021

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites. Venez exprimer votre colère en vous munissant de l'attestation. En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

.....

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente une déclaration :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l'article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

A (lieu)

A partir de (heure de départ de la manifestation) :

Fait à : Le à (heure de départ du domicile)

Signature
